

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 16 juin 2017

Date de la convocation : 9 juin 2017

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 16 juin 2017 à 10 heures, salle du Conseil – Mairie de Coulounieix-Chamiers.

Le Comité est réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal DEGUILHEM, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

• Etaient présents :

	Nom du Délégué	Suppléant de :		Nom du Délégué	Suppléant de :
1	BORAS Marie-Hélène	AUDI Antoine	15	MARIE Jean-Charles	
2	CACAN Raymond		16	RANOUX Jacques	
3	DARTENCET Elisabeth		17	VILAIN Johnny	MARTY Elisabeth
4	FAURE Claudine		18	CROUZILLE Pierre-André	
5	MATHIEU Jean-François		19	ECLANCHER Jean-Claude	
6	MOSSION Laurent		20	LAUNAY Nelly	
7	MOULENES Marie		21	LESSENOT Sylvain	
8	RAUZET Alain		22	LIMOUSI Lucien	
9	SCHRICKE Yves		23	VEYSSIERE Marie-Rose	
10	DUNOYER Bruno	ROUQUIÉ Laurent	24	CABIROL Brigitte	
11	DEGUILHEM Pascal		25	CHAUSSADE Jean-Claude	
12	DOYOTTE Paulette		26	DARRACQ Nicole	
13	LAFORCE Jean-Luc		27	VERGNAUD Lionel	
14	PEGORIE Gérard		28	TALIANO Jacqueline	LOTTERIE Jean-Paul

• Pouvoirs :

	Nom du Délégué	Pouvoir à :		Nom du Délégué	Pouvoir à :
1	MAGNE Jean-Michel	DEGUILHEM Pascal	2	MAYAUD-MONTEIL Nathasha	MOSSION Laurent

• Récapitulatif :

51	membres en exercice	
28	membres présents	et 2 pouvoirs soit : 30 votants
23	membres absents	

**Objet :** actualités projets du Syndicat mixte, compte rendu des échanges autour du SCoT et des ressources humaines

\*\*\*\*\*

AR PREFECTURE

024-200060697-20170616-2017\_06\_CS\_11V2-DE  
98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers  
Regu le 23/06/2017

## Compte-rendu des échanges sur divers thèmes :

### 1- SCoT

A l'ouverture du Comité syndical, le Président fait part et se réjouit, de l'ajournement des deux premiers points à l'ordre du jour :

- mise en place d'une indemnité de départ volontaire ;
- mise à jour du tableau des emplois.

Il en explique les raisons :

le Directeur en précisera les raisons, mais a fait part de sa décision initiale de quitter le Syndicat mixte étant donné le déroulement de l'élaboration du SCoT.

Le Président énonce qu'il est important d'ouvrir une discussion autour de ce sujet, car le syndicat est à une période charnière :

- à la fois pour l'élaboration du SCoT dont le fondement, à savoir le diagnostic, arrive à son terme et qu'il doit basculer sur la rédaction du PADD et justifier les préconisations du DOO ;
- à la fois parce qu'il va à la rentrée, entrer dans l'élaboration de la politique contractuelle régionale (point à l'ordre du jour).

Le Président donne la parole au Directeur.

Le Directeur rappelle les fondements de sa réflexion :

En 2008, son départ du Conseil général de la Dordogne pour rejoindre une association de Pays relativement moribond, est perçu comme surprenant mais tient à des convictions personnelles de choses à faire, d'opportunités d'innovations, de mutualisations, à l'intérieur d'une structure de réflexion mais aussi de projet qu'est le « Pays ».

Ce, qui plus est, sur un territoire qui, d'un point de vue extérieur, était non pas un territoire par défaut, mais au contraire et sans doute le plus pertinent des 4 « Pays » de Dordogne et doté de nombreux atouts, car structuré autour de cet élément géographique structurant et reliant depuis la préhistoire : la vallée de l'Isle et ses bassins versants.

Aussi, lorsque en 2011, après que la première partie du « contrat » pour lequel il avait été recruté, eut été remplie (conclure le contrat de Pays, lancer le PIG, lancer l'OCM), le Directeur a suggéré au Président Lauriere, que le SCoT soit l'avenir du territoire et de la structure. S'en sont suivis nombre d'échanges entre les collectivités, de débats, de journée d'information sur le SCoT.

C'est finalement grâce à la volonté et sous l'impulsion du nouveau Président de l'agglomération, Jacques Auzou, qu'a été décidée fin 2014, la réalisation d'un SCoT à l'échelle du Pays.

Depuis cette décision, jusqu'au lancement du SCoT, le VP en charge du SCoT, Jacques Auzou, a porté l'ambition d'un document éminemment stratégique de planification à 15-20 ans, sensé donner une orientation au développement du territoire, ambition dans laquelle s'est dès lors pleinement inscrit le Directeur. Ce document est d'autant plus stratégique qu'outre son coût, il est opposable et attendu depuis 15 ans.

Or, un an après le lancement du SCoT, le Directeur témoigne ne pas se retrouver dans les documents produits et l'ambition initiale. Et en cas d'attentes manquantes, le Pays sera de surcroît la structure cible.

Il a fait part de ses constats au Président du Syndicat, au VP en charge du SCoT, aux différents Présidents(te) d'EPCI et à la déléguée en charge du SCoT, ayant pour conséquence, qu'il ne pouvait s'inscrire dans l'avenir du Syndicat tandis que son document phare ne répondait plus à l'attente initiale.

Toutefois, à l'occasion d'une rencontre le 14 juin entre la déléguée du VP en charge du SCoT, les Présidents(te) d'EPCI et les BE SCoT, ces attentes et ambition initiales ont été ré-énoncées aux BE. Le rappel de ces exigences, a été de nature à sursoir la décision du Directeur. Une rencontre entre le

AR PREFECTURE

024-200060697-20170616-2017\_06\_CS\_11V2-DE  
Regu le 23/06/2017

98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers

Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 contact@pays-isle-perigord.com

Président du Syndicat, le VP en charge du SCoT, les 3 autres Présidents(te) d'EPCI et la Déléguée du VP SCoT est prévue afin de repréciser collectivement ce que l'on attend du SCoT.

Le Président redonne la parole à l'Assemblée :

- la Déléguée du VP en charge du SCoT, Marie Moulènes :  
il s'agit d'une étape importante du diagnostic. Il a été décidé de prendre du recul sur son élaboration afin qu'elle soit réappropriée par les élus et de rebondir positivement en se posant les bonnes questions, tout en relevant que le travail fait jusque-là n'est pas totalement négatif.
- Le VP du Syndicat, Président de la Communauté Isle, Vern, Salembre, Jacques Ranoux :  
le VP rappelle qu'il a vu le fondement du Pays, lequel est une interface importante entre les EPCI, mais également avec la Région, l'Etat, l'Europe et même le Département. Il salue le portage du Directeur, le caractère et la formidable impulsion qu'il donne au Pays.  
Quant au SCoT, il a besoin d'un portage des élus, d'un dialogue, or il était en train de s'ankyloser dans une analyse « bases de données », tandis qu'il a besoin d'aller plus en profondeur, plus loin, sur le fond des choses.  
Il ne suffit pas de clamer l'économie et l'attractivité, le territoire ne doit pas se laisser embaumer ; il faut passer à la vitesse supérieure pour ce territoire, aller bien au-delà, ce Pays le mérite avec tous les atouts dont il dispose.  
Tout cela a été dit aux BE, ils l'ont entendu.  
Le VP souhaite que le Directeur reste pour continuer à porter le projet SCoT et les autres projets du territoire.
- La VP du Syndicat, Présidente de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, Marie-Rose Veyssière :  
la VP souscrit à l'intervention précédente. D'un point de vue méthodologique, elle insiste sur le fait que c'est aux élus de tracer les grandes lignes, non aux BE.
- Marie Moulènes rappelle que le BE collecte la matière, il faut approfondir avec eux pour la traduire en enjeux pour les élus.
- Nicole Darracq constate et regrette la démobilisation progressive des élus et le sentiment de piétiner. Elle confirme ne pas se reconnaître dans les conclusions du BE.
- Le Directeur va dans ce sens en rappelant que certes des réunions ont eu lieu avec les BE, mais au cours desquelles les enjeux étaient déjà écrits par les BE et présentés par eux. A minima donc, les enjeux ne sont pas ceux des élus. Le Directeur indique qu'il suffirait d'interroger les élus référents sur ce qu'ils ont retenu des enjeux, pour mesurer malheureusement ce non portage et non appropriation des enjeux par les élus.
- Laurent Mossion s'inquiète de ce que l'on soit obligé d'apporter un complément financier (pour Villamblard). Le Directeur précise que c'est un complément normal étant donné l'élargissement non prévu dans l'engagement initial et le travail accompli par le BE sur l'ex-Pays de Villamblard.  
Laurent Mossion complète toutefois son propos, en interrogeant sur les compétences du BE, sur la qualité du diagnostic, est-il satisfaisant ou pas ? Ceci ayant des conséquences sur le vote du diagnostic qui va être demandé au Comité syndical.
- Les mêmes inquiétudes sont relayées par Brigitte Cabirol.
- Le Directeur indique aux élus, qu'en tant que technicien, et en l'état des informations dont il dispose, le diagnostic lui paraît insuffisant, mais que c'est l'objet de la rencontre prévue entre le VP SCoT, les Présidents(te) d'EPCI, le Président du Pays et la Déléguée du VP SCoT, que d'analyser les travaux et demander des éventuels compléments.
- Elisabeth Dartencet interroge sur la prise en compte des documents récemment réalisés comme le PLH de l'agglomération ou d'autres documents d'urbanisme.

Le Directeur indique les BE tiennent bien compte de ces documents récents et notamment le PLH de l'agglomération auquel ils ont été associés.

- Paulette Doyotte intervient à double titre : lors d'une préparation du dernier Comité technique, les services de l'Etat ont eux-mêmes pointé des insuffisances quant à la portée du contenu proposé.  
Du point de vue de l'élue, Mme Doyotte relève que le diagnostic est en cours d'écriture, donc il est encore temps de faire des modifications, mais elle insiste sur la nécessité de changer la méthode de travail, de donner la parole aux élus, d'aborder les thématiques importantes plus en profondeur.
- Le Président propose d'acter qu'à ce stade, la rencontre doit se tenir avec le VP SCoT, sa Déléguée et les Présidents(te) d'EPCI. Il souligne que les attentes exprimées dans les échanges illustrent l'étape charnière dans laquelle se trouve le SCoT et que cette étape ne pourra être réussie sans la relier à la nécessité de moyens humains pour accompagner les missions du Directeur qui est en charge du SCoT.

## **2- Les moyens humains du Syndicat (cf. conclusion du Président ci-dessus)**

- Laurent Mossion s'inquiète que dans toutes les collectivités, la question des moyens est un sujet récurrent et que les élus ont la responsabilité d'être prudents quant à l'engagement de dépenses supplémentaires.
- Le Directeur souscrit à cette prudence. Il rappelle que le Pays dans sa configuration actuelle s'est construit à partir de 2 agents : un Directeur et une secrétaire.  
C'est avec ces moyens qu'a été élaboré le projet de territoire 2014-2020, lequel a permis la première candidature du territoire à LEADER et la plus grosse enveloppe de Dordogne avec 1,6Md'€ ; c'est avec ces moyens qu'a été pilotée une étude pôles structurants qui bénéficie aujourd'hui à de nombreuses communes.  
Le Président relaie qu'avec ces moyens, le territoire a été sélectionné Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (2Md'€), a rédigé un cahier des charges SCoT, a créé un Syndicat mixte, a été sélectionné à l'AAP FISAC 2015 qui apportera 620000€ de cofinancements à l'attention du commerce et de l'artisanat.  
Le Directeur rappelle que les ressources humaines ne se sont étoffées qu'à démonstration de l'utilité de programmes ou sélection à ceux-ci : le programme habitat (l'OPAH, 5 Md'€ de financements aux particuliers sur 5 ans), LEADER.  
Le Directeur précise qu'il serait fondé à piloter et coordonner, mais qu'outre ses tâches, il produit nombre de documents, met en place directement certains travaux des Chargés de mission, gère un Syndicat mixte.  
Il rappelle par ailleurs que des choix de gestion ont permis des économies substantielles, le passage en régie du programme habitat notamment, qui outre ces aspects économiques, apporte de véritables services et satisfactions sur le territoire de par la personnalité et la disponibilité du Chargé de mission, mais également par l'organisation de l'équipe. Le Directeur souligne d'ailleurs l'effort réalisé par ses collègues qui n'ont pas hésité à se former dans des domaines auxquels ils n'étaient pas au départ destinés : les diagnostics énergétiques, les complexes règlements de l'ANAH, la comptabilité publique, la paye, les logiciels de DAO. Ceci permet polyvalence et optimisation des moyens au sein du Syndicat.  
Aujourd'hui le SCoT, l'arrivée du FISAC, la future politique contractuelle, sont des missions nouvelles, auxquelles les moyens du Syndicat ne permettent plus de faire face.  
C'est donc avec ce bilan, notamment comptable, et au regard des charges de travail en cours et futures, qu'un poste polyvalent a été proposé en février 2017, budgétisé au BP2017 et voté par l'Assemblée délibérante le 16 février.

- Laurent Mossion précise qu'il ne remet pas en cause le travail ou sa qualité, mais que les élus ont un devoir de responsabilité et qu'il ne s'oppose pas à une ressource humaine supplémentaire si celle-ci propose des bénéfices en termes de projet ou financiers.
- Le Président conclut cet échange en indiquant que le recrutement est une question urgente qui devra être réglée à la rentrée de septembre pour faire face aux nouvelles échéances, lesquelles sont attendues par les collectivités et les acteurs économiques.

Fait à Coulounieix-Chamiers,  
Le 20 juin 2017



**Pour extrait certifié conforme,**  
Le Président du Syndicat Mixte

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal Deguilhem".

Pascal DEGUILHEM

AR PREFECTURE

024-200060697-20170616-2017\_06\_CS\_11V2-DE  
98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers  
Regu le 23/06/2017

